

Le 14 janvier 2019

Province de Québec
Municipalité de St-Côme-Linière
Comté de Beauce-Sud

Procès-verbal d'une assemblée régulière du Conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi, le 14 janvier 2019, à 19 h 00.

Sont présents:

Le maire, M. Yvon Paquet;

Les conseillers et conseillères suivants : Mme Sylvie Bruneau, M. Robby Poulin, M. Gilles Pedneault, M. Gaétan Tremblay et M. Alain Dumas;

Mme Louise Paquet a motivé son absence.

Mme Maryane Bélanger secrétaire-trésorière est présente.

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du maire, M. Yvon Paquet.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

19-01-01 Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté avec ses ajouts :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux
 - 3 décembre 2018
 - 3 décembre- spéciale budget
5. Comptes à accepter
 - décembre 2018
6. Adoption du règlement 314-2018 concernant le budget de recettes et dépenses et l'imposition des taxes foncières, compensations et autres pour l'année 2019
7. Adoption du règlement 315-2018 Tarifs 2019
8. Adoption du règlement 316-2018 Tarification permis et certificats
9. Avis de motion règlement 317-2018 code éthique et déontologie des employés municipaux
10. Avis de motion règlement 318-2019 sur les branchements à l'aqueduc et les rejets à l'égout sanitaire et pluvial
11. Adoption de la politique de prévention du harcèlement psychologique
12. Personne désigné à recevoir les plaintes de harcèlement
13. Achat pelle mécanique
14. Mandat achat remorque
15. Adhésion FQM, ADMQ, COMBEQ
16. Programme Tech 2019-2023
17. Mandat étude hydrotechnique
18. Servitude (2) Domaine Bélanger
19. Mandat WPS Station de pompage
20. Mandat MRC changement règlement d'urbanisme
21. Règlement emprunt – caisse mandat signataire
22. Fonds développement – terrain soccer
23. CPTAQ demande d'exclusion
24. Projet lot 3 746 932, 1251 route du président Kennedy

25. Cobaric appuie
26. Salaire employé non-syndiqué/pompier/casse-croûte
27. Pêche en ville 2019
28. Conseil sans papier
29. Rapports des comités
30. Période de questions
31. Levée de l'assemblée

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 19-01-02 Il est proposé par M. Gaétan Tremblay secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement que l'on adopte le procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 décembre 2018 et le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 3 décembre 2018, tel que présenté.

COMPTES À ACCEPTER

- 19-01-03 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement que les déboursés présentés pour le mois de décembre 2018 soient acceptés selon les chèques M1900793 à M1900905, C1900001 à C1900065 et L1900001 à L1900025 pour un déboursé total de 239 481,15 \$ incluant les salaires. Pour le mois de janvier 2019 selon les chèques M1900001 à M1900007 pour un déboursé total de 196 396,00 \$.

Je soussignée, Maryane Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, confirme par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après projetées par le conseil de la susdite Municipalité de St-Côme-Linière.

Maryane Bélanger, Directrice générale/Secrétaire-trésorière

ADOPTION RÈGLEMENT 314-2018 CONCERNANT LE BUDGET DE RECETTES ET DÉPENSES ET L'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES, COMPENSATIONS ET AUTRES POUR L'ANNÉE 2019

- 19-01-04 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Gaétan Tremblay et résolu que l'on adopte le règlement numéro 314-2018 concernant le budget de recettes et dépenses et l'imposition des taxes foncières, compensations et autres pour l'année 2019.

ADOPTION RÈGLEMENT 315-2018 TARIFS 2019

- 19-01-05 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que l'on adopte le règlement numéro 315-2018 sur les tarifs 2019 tel que le projet de règlement présenté.

ADOPTION RÈGLEMENT 316-2018 TARIFICATION PERMIS ET CERTIFICATS

- 19-01-06 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement que l'on adopte le règlement numéro 316-2018 sur la tarification des permis et certificats tel que le projet de règlement présenté.

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT
317-2018 CODE ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS
MUNICIPAUX**

La conseillère, Mme Sylvie Bruneau, donne avis de motion et présente le projet de règlement 317-2018 concernant le code éthique et déontologie des employés municipaux.

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT
318-2019 SUR LES BRANCHEMENTS À L'AQUEDUC ET LES REJETS À
L'ÉGOUT SANITAIRE ET PLUVIAL**

Le conseiller, M. Gaétan Tremblay, donne avis de motion et présente le projet de règlement 318-2019 sur les branchements à l'aqueduc et les rejets à l'égout sanitaire et pluvial.

**ADOPTION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT
PSYCHOLOGIQUE**

- 19-01-07 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que l'on adopte la politique de prévention du harcèlement psychologique tel que présenté en table de travail.

**PERSONNE DÉSIGNÉ À RECEVOIR LES PLAINTES DE
HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE**

- 19-01-08 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on nomme M. Gilles Pedneault comme personne responsable à recevoir les plaintes de harcèlement psychologique.

CONTRAT LOCATION-ACHAT 5 ANS

- 19-01-09 QU'UN appel d'offre a été publié le 11 décembre 2018 sur SEAO

Le soumissionnaire est :

Nortrax Québec inc. 3 212,52 \$/mensuel avec valeur résiduelle après 60 mois de 91 500 \$.

Il est proposé par M. Robby Poulin secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement :

Que le contrat location-achat 60 mois soit attribué à Nortrax Québec inc. qui est le plus bas soumissionnaire conforme et vérifié par le comité de sélection au coût de 3 212,52 \$ avec valeur résiduel de 91 500 \$ après 60 mois.

ACHAT REMORQUE

19-01-10

Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Robby Poulin, et résolu unanimement que le conseil mandate la Directrice générale pour acheter une remorque 3 essieux.

ADHÉSION FQM, ADMQ, COMBEQ

19-01-11

Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que la Directrice générale renouvelle les abonnements professionnels de la FQM (3 319,67\$), ADMQ (880.33\$) et la COMBEQ (431,16\$).

MANDAT ÉTUDE HYDROTECHNIQUE

19-01-12 QU'UN appel par invitation a été fait à des fournisseurs.

Le soumissionnaire est :

Englobe : 73 455,00 \$

Il est proposé par M. Alain Dumas secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement :

Que le mandat d'étude hydrotechnique soit attribué à la firme Englobe qui est le plus bas soumissionnaire conforme et vérifié par l'ingénieur en chef du projet au coût de 73 455,00 \$.

SERVITUDE DOMAINE BÉLANGER

19-01-13 Il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, secondé par M. Gaétan Tremblay et résolu unanimement que Mme Maryane Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit et est autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité et tous les documents relatifs ou accessoires à la servitude des lots 3 746 673 et 6 264 052 afin de faire les travaux dans le domaine Bélanger.

MANDAT WPS STATION POMPAGE

19-01-14 Il est proposé par M. Gaétan Tremblay secondé par Mme Sylvie Bruneau résolu unanimement que le conseil accepte l'offre de service 181-14114-00 de la firme d'ingénierie WPS pour effectuer les plans et devis de la station de pompage au montant de 46 800,00 \$ plus taxes. Les coûts inclus les relevés, l'étude, la conception, les autorisations du MDDLCC, la surveillance etc.

MANDAT MRC CHANGEMENT RÈGLEMENT D'URBANISME

19-01-15 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on mandate le service d'urbanisme de la MRC Beauce-Sartigan pour mettre à jour le règlement d'urbanisme et que M. Yves Turcotte soit autorisé à travailler parallèlement avec le service au besoin.

OUVERTURE RÈGLEMENT EMPRUNT

19-01-16 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que la municipalité de St-Côme-Linière autorise le déboursé du règlement d'emprunt 309-2018 au montant de 1 462 959 \$ et désigne, M. Yvon Paquet, maire, et Mme Maryane Bélanger, directrice générale secrétaire-trésorière comme personnes autorisées à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs ou accessoires à celui-ci.

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

- 19-01-17 Il est proposé par M. Alain Dumas secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que la municipalité dépose un projet pour un terrain de soccer au fonds de développement du territoire pour l'année 2019. La municipalité déboursa un montant équivalent à 20% du budget total du projet.
- Que la personne autorisée à signer le protocole d'entente soit Mme Maryane Bélanger, Directrice générale.

DEMANDE D'EXCLUSION À LA CPTAQ - EXCAVATION PAUL JACQUES

- 19-01-18 Considérant que la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) a émis, le 28 novembre dernier un avis que la demande 421648 doit être traitée sous forme de demande d'exclusion pour le lot 3 746 618-P;

QU'UNE demande d'exclusion soit faite auprès de la CPTAQ afin d'ajouter une nouvelle utilisation à des fins industrielles (le conditionnement de béton, d'asphalte et de brique) sur le lot 3 746 618-P contigu aux limites de la zone agricole dans la municipalité de St-Côme-Linière – propriétaire Excavation Paul Jaques.

CONSIDÉRANT QU'aucun autre terrain de la MRC Beauce-Sartigan ne possède cette utilisation à des fins industrielles et que ce serait le seul de la MRC à détenir cette utilisation;

CONSIDÉRANT QU'UN projet de modification du règlement de zonage a été adopté afin de permettre le nouvel usage;

Considérant que l'acceptation de cette demande n'aurait aucun impact sur l'agriculture;

Considérant qu'un appui à la demande exclusion n'aurait aucun impact pour le milieu agricole;

Proposé par : M. Gilles Pedneault; appuyé par : M. Alain Dumas

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT

Que le Conseil municipal accepte d'appuyer la demande d'exclusion d'Excavation Paul Jaques afin d'ajouter une nouvelle utilisation à des fins industrielles (le conditionnement de béton, d'asphalte et de brique) sur le lot 3 746 618-P contigu aux limites de la zone agricole dans la municipalité de St-Côme-Linière – propriétaire Excavation Paul Jaques.

CONSEIL SANS PAPIER

- 19-01-19 Il est proposé par M. Gilles Pedneault secondé par M. Gaétan Tremblay et résolu unanimement que la municipalité accepte l'entente du conseil sans papier avec la Ville St-Georges et que la directrice générale, Maryane Bélanger, soit la personne autorisée à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs ou accessoires à celui-ci.

PROJET LOT 3 746 932, 1251 ROUTE DU PRESIDENT KENNEDY

- 19-01-20 Il est proposé par M. Gaétan Tremblay secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que la municipalité accepte le projet tel que décrit dans la lettre de M. Étienne Rancourt et émettra un permis en faveur de ce projet sur le lot 3 746 932.

APPUIE PROJET COBARIC

- 19-01-21 Il est proposé par M. Gilles Pedneault secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que la municipalité appuie le projet de la Cobaric qui est de cartographier les parcours canotables des cours d'eau circulant sur le territoire du bassin versant de la rivière Chaudière localisé dans la MRC de Beauce-Sartigan et de les rendre disponibles sur une nouvelle plateforme Web. Cet outil se présentera sous la forme d'une carte interactive disponible au grand public. Pour le territoire de la municipalité de Saint-Côme-Linière, les cours d'eau concernés sont les rivières du Loup et Metgermette.

SALAIRE EMPLOYÉ NON-SYNDIQUÉ (POMPIERS-CASSE-CROÛTE)

- 19-01-22 Il est proposé par M. Gaétan Tremblay secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que la municipalité augmente de 2% pour l'année 2019 les salaires des pompiers, des lieutenants, de la responsable du casse-croûte, la coordinatrice de l'aréna et des brigadières.

PÊCHE EN VILLE 2019

- 19-01-23 Il est proposé par M. Alain Dumas secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que la directrice générale, Maryane Bélanger, est autorisé à agir au nom de la municipalité de St-Côme-Linière pour le projet de pêche en ville 2019.

RAPPORTS DES COMITÉS

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

- 19-01-25 La période de questions étant terminée, il est proposé par M. Alain Dumas secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement de lever l'assemblée à 19 h 36.

La prochaine séance régulière sera, à 19 h 00, le lundi, 11 février 2019.

RÉSOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2019

Je, Yvon Paquet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et je renonce à mon droit de veto.

Yvon Paquet
Maire

Maryane Bélanger
Secrétaire-trésorière / Directrice générale